



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2022-2023

DS/CSC

P.V. CPCP 01

Groupe de Travail « Conférence des Présidents des Commissions permanentes »

Procès-verbal de la réunion du 20 septembre 2023

Ordre du jour :

Échange de vues au sujet de l'organisation et du déroulement des réunions de commissions parlementaires

*

Présents : M. Fernand Etgen, Président de la Chambre des Députés

Mme Diane Adehm, Mme Semiray Ahmedova, M. Guy Arendt, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. André Bauler, M. Gilles Baum, Mme Simone Beissel, M. François Benoy, Mme Djuna Bernard, Mme Tess Burton, M. Sven Clement, M. Yves Cruchten, Mme Stéphanie Empain, Mme Chantal Gary, M. Gusty Graas, Mme Martine Hansen, M. Charles Margue

M. Laurent Scheeck, Secrétaire général

M. Benoît Reiter, Mme Isabelle Barra, Secrétaires généraux adjoints

Mme Fabiola Cavallini, Mme Carole Closener, M. Charles Eilenbecker, Mme Caroline Guezennec, M. Christophe Li, M. Noah Louis, Mme Joëlle Merges, M. Philippe Neven, Mme Patricia Pommerell, M. Pascal Reiser, M. Dan Schmit, M. Jean-Claude Schroeder, M. Christophe Schumacher, M. Joé Spier, Mme Tania Sonnetti, Mme Cristel Sousa, M. Laurent Weckering, Mme Marianne Weycker, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Dan Biancalana, M. Mars Di Bartolomeo, Mme Francine Closener, M. Dan Kersch, M. Claude Lamberty, M. Marc Lies, M. Roy Reding

*

Présidence : M. Fernand Etgen, Président du Groupe de travail « Conférence des Présidents des Commissions permanentes »

*

Échange de vues au sujet de l'organisation et du déroulement des réunions de commissions parlementaires

Après avoir remercié les Présidents des différentes commissions ainsi que les membres de l'Administration parlementaire de leur présence, le Président de la Chambre des Députés, M. Fernand Etgen, rappelle l'objet de la réunion qui vise à faire un bilan de l'organisation et du fonctionnement de la législature 2018-2023 afin d'identifier d'éventuels éléments à améliorer pour la législature suivante. En ce qui concerne la législature en cours, l'orateur rappelle que celle-ci a été caractérisée par plusieurs nouveaux éléments dont notamment la présence de sept groupes et sensibilités politiques, une augmentation du nombre des commissions, la désignation d'un nombre important de primo-présidents de commission et le recrutement de nombreux agents de l'administration parlementaire. La prochaine législature sera de toute vraisemblance également caractérisée par des nouveautés.

M. le Secrétaire général souligne également l'utilité de la réunion qui permet de poursuivre les efforts continus de l'Administration parlementaire de répondre davantage aux besoins de la Chambre des Députés.

À la suite de ces mots d'introduction, M. le Président invite les présidents des commissions à faire part de leurs observations auxquelles M. le Secrétaire général ainsi que la responsable du service des commissions répondront.

❖ Réflexions des Présidents de commission

Tous les intervenants tiennent à soulever la bonne organisation du secrétariat des commissions ainsi que la disponibilité des différents agents qui sont garants du bon déroulement des travaux parlementaires.

Concernant des pistes d'amélioration, plusieurs sujets sont abordés par les intervenants. Les différents éléments sont regroupés thématiquement dans un souci d'une meilleure lisibilité du présent procès-verbal.

Respect des horaires alloués aux différentes commissions

M. Yves Cruchten (LSAP) et Mme Nancy Arendt épouse Kemp (CSV) notent qu'il y a eu plusieurs situations où des réunions ont eu lieu en même temps et préconisent d'éviter, à l'avenir et dans la mesure du possible, de telles situations.

Tout en indiquant que l'organisation de plusieurs réunions de commission en parallèle n'est pas une situation idéale, M. Gilles Baum (DP) donne à considérer que les circonstances ne permettent pas toujours de se limiter à l'organisation d'une seule réunion à la fois. En outre, l'orateur propose de veiller à une répartition plus efficace des différentes plages au début de la prochaine législature, en évitant de la sorte d'allouer des plages pouvant régulièrement coïncider avec des séances plénières aux commissions traitant un nombre important de dossiers.

M. François Benoy (déi gréng) se rallie à l'observation relative à la nécessité d'allouer des plages hors des plages habituelles pour l'organisation de la séance plénière aux commissions ayant une charge de travail plus importante.

M. Sven Clement (Piraten) propose de prévoir des plages alternatives en cas d'urgence et estime que les groupes et sensibilités politiques devraient tenir compte des plages horaires allouées aux commissions dans leurs propositions de membres en considérant notamment les autres mandats détenus par ces derniers.

M. Charles Marque (déi gréng) suggère une coordination plus poussée en matière d'utilisation des plages horaires pour notamment signaler aux Présidents de commission les dates où une plage particulière sera disponible.

Mme Martine Hansen (CSV) s'interroge quant aux principes généraux de planification pour empêcher des contretemps et soulève la question de savoir si ceci relève de la compétence des députés ou de l'Administration parlementaire.

Prévisibilité et organisation pour les membres des commissions

M. François Benoy (déi gréng) plaide pour un plus grand respect des créneaux normalement prévus pour les commissions afin d'éviter des répercussions trop importantes sur la vie familiale des députés. Ainsi, des réunions trop tôt en matinée et pendant l'heure de midi devraient être évitées.

Concernant la possibilité de pouvoir concilier davantage les exigences du mandat politique et la vie familiale, Mme Nancy Arent épouse Kemp (CSV) aimerait connaître l'état d'avancement du projet d'une crèche pour les enfants des députés et des agents de l'Administration parlementaire.

Mme Diane Adehm (CSV) donne à considérer que le congé politique accordé à un député correspond au temps dédié à un mandat à mi-temps. Pour cette raison, une prévisibilité accrue et une meilleure structuration des agendas pour les députés s'imposent.

M. Sven Clement (Piraten) estime qu'il appartient également à la Conférence des Présidents d'éviter des modifications à courte échéance de l'organisation des séances plénières afin de conférer la prévisibilité nécessaire aux commissions leur permettant ainsi d'organiser leurs travaux.

Mme Semiray Ahmedova (déi gréng) plaide pour un meilleur système de notification en cas de réunions convoquées à brève échéance.

M. Gusty Graas (DP) estime que certaines observations relatées par les intervenants précédents sont à considérer dans un contexte plus général. En effet, certaines situations impactant la prévisibilité des travaux sont dues à des circonstances indépendantes de la volonté de la Chambre des Députés. Par ailleurs, il y a lieu de tenir compte des disponibilités des membres du Gouvernement. À ce titre, l'orateur rappelle la possibilité de se faire remplacer par un autre député en cas d'empêchement.

Organisation des réunions et procédures

Concernant les réunions organisées par visioconférence, M. Yves Cruchten (LSAP) propose qu'une manière plus uniforme soit implémentée pour le partage des liens correspondants afin d'éviter des potentielles confusions.

À ce sujet, Mme Nancy Arendt épouse Kemp (CSV) estime que le choix d'organiser une réunion en présentiel ou par visioconférence dépend de la nature des discussions menées. Ainsi, la présence physique des membres est à favoriser pour des sujets complexes nécessitant des discussions approfondies tandis que les travaux de certaines commissions tels que ceux de la commission des Pétitions se prêtent à être organisés par visioconférence.

Concernant le déroulement des réunions, M. Sven Clement (Piraten) constate l'existence de différentes approches pour la mise à disposition de documents et propose l'élaboration d'une approche plus uniforme au niveau de l'administration.

En outre, l'orateur estime que les débats en séance plénière devraient davantage être préparés en commission car cette pratique impacte positivement la qualité des débats.

M. Gusty Graas (DP) constate des retards en matière de rédaction de certains procès-verbaux et s'interroge sur les raisons à l'origine de ces retards.

Enfin, Mme Nancy Arendt épouse Kemp (CSV) estime qu'un renfort de l'équipe s'occupant de la commission des Pétitions s'impose.

La coopération entre les présidents et les secrétaires-administrateurs

Mme Djuna Bernard (déi gréng) souligne l'importance d'une bonne coordination entre le Président d'une commission et le secrétaire-administrateur. À ce titre, il est également important de promouvoir une coopération renforcée avec les collaborateurs des groupes et sensibilités politiques. Afin de favoriser davantage le bon fonctionnement des commissions, l'oratrice suggère de prévoir une initialisation pour les nouveaux députés pour qu'ils puissent plus facilement se familiariser avec le fonctionnement de la Chambre des Députés et des commissions parlementaires.

❖ Conclusions et explications des agents de l'Administration parlementaire

M. le Secrétaire général remercie les différents intervenants et retient que les efforts pour améliorer encore davantage le fonctionnement des commissions parlementaires devront notamment porter sur l'harmonisation de certaines procédures, une meilleure prévisibilité des travaux parlementaires ainsi que sur l'offre d'information pour les députés nouvellement élus.

En ce qui concerne le projet d'une crèche pour les enfants des députés et des agents de l'Administration parlementaire, l'orateur explique que ce projet rencontre actuellement des difficultés en raison de l'indisponibilité de locaux à proximité de la Chambre des Députés répondant aux exigences légales pour l'installation d'une crèche.

La responsable du service des commissions soulève l'importance du présent échange et indique que le service des commissions est actuellement en train d'étudier des pistes en vue d'améliorer son fonctionnement.

Concernant la question de l'indisponibilité de certains procès-verbaux, l'oratrice rassure les Présidents des différentes commissions qu'un suivi de l'avancement est garanti et que le service vise à finaliser et faire approuver l'ensemble des procès-verbaux avant la fin de la législature.

Le responsable adjoint du service des commissions ajoute qu'une solution provisoire pour un partage plus efficace des documents de travail est en train d'être mise en place en attendant que la refondation des applications informatiques de la Chambre des Députés soit finalisée.

Procès-verbal approuvé et certifié exact